Commune de - 5530 -

Yvoir
Le Cœur de la Wallonie

www.yvoir.be

Service Police administrative
tél. : 082/ 61.03.15 secretariat@yvoir.be

ZP Haute-Meuse - Police locale d'Yvoir
tél. : 082/ 67.69.30 zp.hautemeuse.quartier.yvoir@police.belgium.eu

ARRETE DE POLICE

AB23.122

Objet: interdiction d'accès à la salle La Victorieuse.

Le Bourgmestre,

Vu les articles 133, al.2 et 135, §2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant le rapport de stabilité effectué ce 24 mai 2023 par l'agent technique en chef de la Commune, constatant une forte déformation du mur Est de la salle La Victorieuse à Evrehailles, ainsi que de nombreuses fissures dans les joints des blocs, ainsi qu'un faux-plafond menaçant de tomber ;

Considérant que pour la sécurité des biens et des personnes il y a lieu d'interdire tout accès à cette salle, ainsi que dans un périmètre proche où un effondrement pourrait se produire ;

Arrête :

Article 1 : À partir de ce jour et jusqu'à nouvel ordre : l'accès à l'immeuble « Salle la Victorieuse » sis 13, rue de Sto à Evrehailles, ainsi que l'accès autour de l'immeuble (bande de terrain d'une largeur de 4 mètres comptés à partir du pied de l'édifice), sont interdits.

Article 2 : Tout personne contrevenante encourre les peines prévues par la réglementation.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur ce jour et sera affiché sur les lieux.

Article 4 : Un recours contre la présente décision peut être déposé par voie de requête au Conseil d'État rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles, soit sous pli recommandé à la poste, soit suivant la procédure électronique (voir à cet effet la rubrique "e-Procédure"), dans un délai de 60 jours à partir de sa notification.

Copie de la présente est adressée aux gestionnaires, au service technique, à la Police d'Yvoir, à la com communale.

Ainsi fait et notifié le 25/05/2023

Le Bourgmestre

ADMINISTRATION COMMUNALE YVOIR - Namur -

P. EVRARD